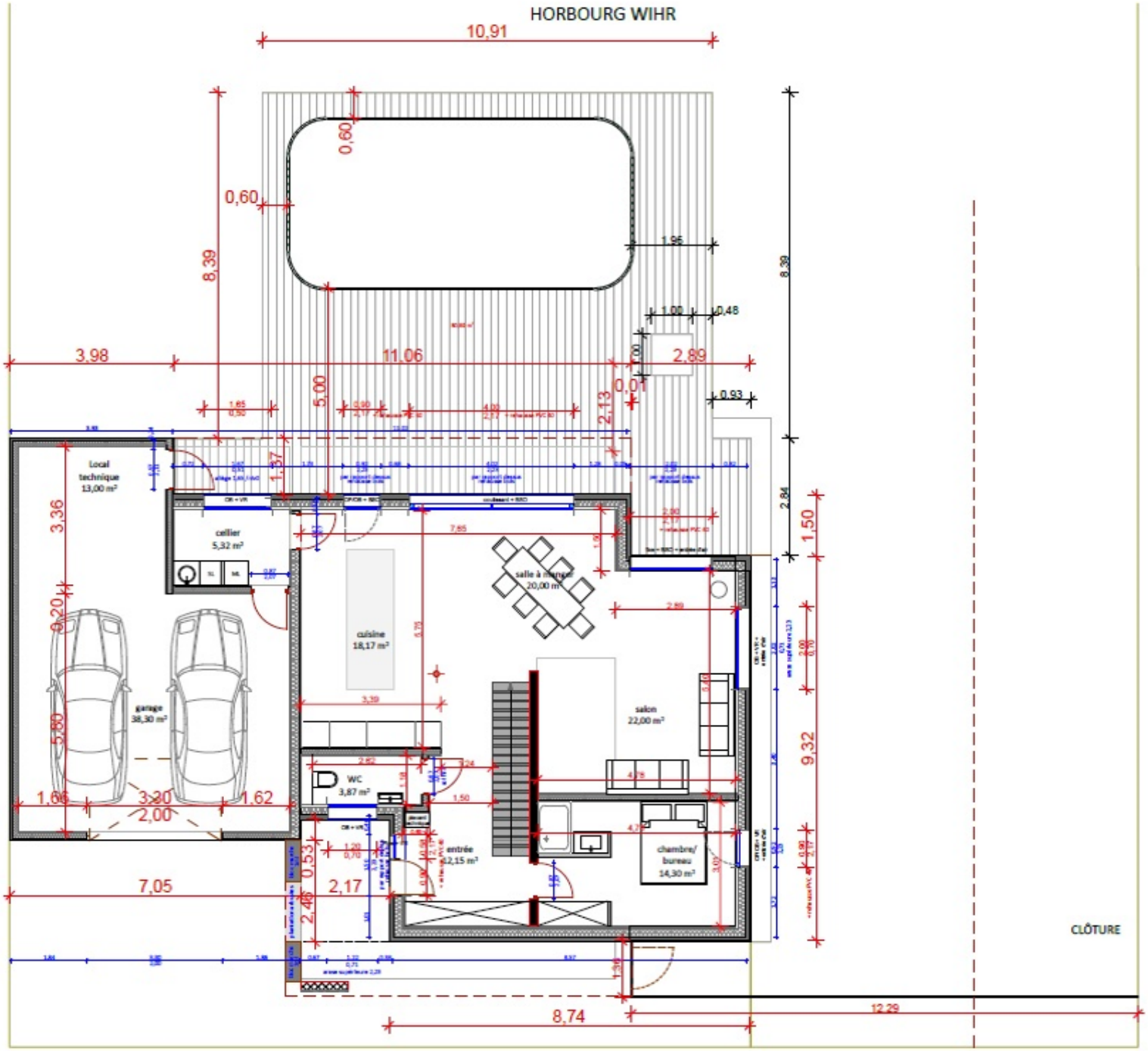

Ce document, propriété d'ARQUIDEA, ne peut être communiqué à une personne étrangère au projet sans autorisation écrite. Les entreprises sont tenues de vérifier les côtes, de signaler au Maître d'Oeuvre toute erreur ou omission éventuelle et de s'assurer le concours d'un bureau de contrôle pour tous travaux affectant le gros oeuvre et le second oeuvre.

arquidea
architecture & design
52b chemin de la Speck - 68000 Colmar
info@arquidea.fr - www.arquidea.fr

PLAN REZ DE CHAUSSÉE - Echelle 1/100ème